



# Aqueduc Festival



05  
06  
juin  
2026

## Appel à candidature Tremplin 2<sup>ème</sup> édition

Organisateur : Ville de Chaponost

### Présentation

Des **arches millénaires** qui s'élèvent face à une **vue imprenable sur Fourvière**, un horizon dégagé où se profile au loin la ligne de crête du Mont Blanc, autant d'éléments qui font du **site du Plat de l'Air** à Chaponost (ouest lyonnais, 10 km de Lyon) un **cadre historique très évocateur et propice** à en faire un **lieu festif**.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Chaponost a toujours envisagé la restauration de l'aqueduc comme un préalable à pouvoir en faire un **lieu culturel et touristique** incontournable du territoire.

Après le succès de la 1<sup>ère</sup> édition en 2025, les **vendredi 5 & samedi 6 juin 2026** se tiendra la 2<sup>ème</sup> édition de l'**Aqueduc Festival / groove & food** à Chaponost. 2 500 festivaliers sont attendus chaque soir pour venir applaudir une **programmation résolument groove** :



© Emilie Rousset

vendredi  
05 juin

samedi  
06 juin

18h30 - 19h15

Tremplin

Tremplin

19h30 - 20h30

La Yegros

Satine

21h - 22h30

Keziah Jones

Charlie Winston

23h - 00h30

Imagination  
feat Leee John

Ben l'Oncle Soul

### Talent de demain

Afin de débuter **chaque soirée**, l'Aqueduc Festival propose à un groupe ou à un artiste – vainqueur du Tremplin, de se **produire sur la grande scène** devant le public et dans des conditions professionnelles. Ce projet contribue à soutenir l'**émergence artistique** de la région AURA.

Tous les candidats doivent être âgés d'**au moins 18 ans** à la date du 31/05/2026 et avoir envoyé leur candidature entre le **4 et le 25 février 2026**.

L'inscription est gratuite.

+ d'infos : aqueducfestival et sur le site [aqueduc-festival.fr](http://aqueduc-festival.fr)

C

# Aqueduc Festival



## Prix pour les gagnants

Les prix annoncés ci-dessous **seront présentés à l'issue de l'audition du tremplin**, après le vote du jury :

- Pour deux groupes ou artistes : **une prestation scénique dans le cadre de l'Aqueduc Festival le vendredi 5 ou le samedi 6 juin 2026** sur la grande scène. **Cette prestation sera rémunérée** soit dans le cadre de la signature d'un contrat de cession avec la mairie de Chaponost nécessitant la fourniture d'une facture correspondante avec numéro de SIRET pour un montant de 1 000 € TTC soit avec un cachet d'intermittent selon les conditions de la convention collective pour chaque musicien et chaque technicien présent dans la limite de 1 000 € TTC (coût employeur) comme montant total pour l'ensemble du groupe.
- Pour l'ensemble des finalistes : **des invitations pour l'Aqueduc Festival.**



© Fleurine Pospiech

## Critères de participation

- Avoir **18 ans ou plus.**
- **Esthétique musicale** dans le champ du **groove**.
- Être domicilié dans la **région AURA**.
- **Présentation de compositions** uniquement (reprises non acceptées).
- Être en capacité de jouer **45 minutes**.

### Nouveauté en 2026

Les artistes et les groupes féminins sont vivement encouragés à candidater car un des deux artistes ou groupes retenus -a minima (ou les deux !)- sera forcément féminin ! Ainsi, l'Aqueduc Festival participe à **soutenir la place et la visibilité des femmes au sein des projets de spectacle vivant**.



## Pièces à fournir pour valider l'inscription

Pour que l'inscription soit validée, chaque groupe ou artiste **devra obligatoirement envoyer avant le 25 février 2025** :

- [le formulaire en ligne complété](#),
- **1 texte de présentation** du projet / bio (deux pages maximum),
- **la liste de 2 concerts passés** les plus importants / significatifs du groupe (date, lieu / festival),
- **le nombre d'enregistrements** du groupe au moment de l'inscription (en précisant EP, LP),
- **1 photo HD** du groupe (de presse ou live), avec le crédit,
- **1 titre audio** (au maximum 3 titres, live acceptés),
- **1 vidéo live** (au maximum 3 vidéos, clips acceptés),
- **1 fiche technique**.





## Déroulement des auditions

Le jury sélectionnera **quatre groupes** et annoncera le nom des finalistes le **mercredi 4 mars 2026 à 18h** sur les comptes Facebook et Instagram de l'Aqueduc Festival. À savoir que **les votes des internautes sur la page Facebook et Instagram du festival seront consultés et pris en compte**, mais ne seront pas décisifs concernant les choix du jury. Ces choix seront effectués sur des critères musicaux mais aussi au regard de tous les éléments demandés lors de l'inscription, ainsi que sur la **cohérence avec le reste de la programmation** de cette 2<sup>ème</sup> édition du Festival.

Ainsi, **quatre groupes / artistes seront invités à passer une audition à l'Auditorium de Chaponost le mercredi 25 mars 2026** (horaire de passage précisé ultérieurement) devant le jury.

Chaque groupe finaliste sera **contacté individuellement par les équipes de l'Aqueduc Festival** afin de répondre au mieux à leurs exigences techniques et pour définir un horaire de passage et de balances sonores. **L'ordre de passage** sera établi en fonction des contraintes techniques et **sera communiqué aux participants** après qu'ils aient tous été contactés.

Chaque set devra durer **30 minutes**. Chaque groupe peut venir avec **sa propre équipe technique** (techniciens son et lumière). Sans cela, l'accueil technique sera assuré par l'équipe de la salle. **Aucune rémunération n'est prévue pour les participants**, mais ils pourront **bénéficier du matériel technique** de la salle. Les groupes ou artistes finalistes pourront venir **accompagnés de deux personnes maximum** pour faire partie du public. Composition du jury :

- Ville de Chaponost,
- MJC de Chaponost,
- Mediatone & BAAM Productions (prestataires de la Ville de Chaponost),
- Gros Monsieur - Gagnant du tremplin 2025.

Le public présent lors de l'audition, composé de bénévoles de l'Aqueduc Festival, **prendra part également au vote**.



© Fleurine Pospiech



Le jury se réunira juste après les auditions pour **délibérer et annoncer les deux grands gagnants**. La prestation scénique des finalistes sera décisive pour la sélection des deux projets gagnants.





# Aqueduc Festival



## Données personnelles

Pour participer au tremplin, les participants doivent **renseigner un certain nombre de données personnelles** telles que leur nom, leur prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse électronique, sans que cette liste ne soit exhaustive. Ces données personnelles sont collectées par la Ville de Chaponost (ci-après dénommés les Organisateurs) dans un fichier informatique déterminé et sont **nécessaires à la prise en compte de leur participation** et à la détermination du projet gagnant.

Ces données personnelles sont destinées à la Ville de Chaponost **dans le cadre de l'organisation du présent tremplin** (Tremplin Aqueduc Festival) et de l'organisation de l'Aqueduc Festival. Les Organisateurs s'engagent à **ne pas céder à des partenaires, ni utiliser à des fins commerciales** les données personnelles collectées des participants.

Afin de protéger au mieux les données personnelles des participants, **les Organisateurs s'engagent à respecter le règlement européen** : Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après dénommé RGPD). Les Organisateurs **s'engagent à conserver ces données personnelles en respectant la durée légale de conservation prévue par la CNIL**.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au RGPD, **les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition sur l'utilisation de ses données personnelles** en adressant une demande expresse à aqueduc.festival@mairie-chaponost.fr

## Remboursement des frais

Le présent tremplin **est gratuit et sans obligation d'achat**.

Les accès au site internet de l'Aqueduc Festival s'effectuant sur **une base gratuite ou forfaitaire** (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) **ne pourront donner lieu à aucun remboursement** dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au Site et de s'inscrire au Tremplin, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

**Les frais de transports** engendrés pour venir à l'audition ainsi qu'à l'Aqueduc Festival en cas de sélection **sont à la charge des personnes sélectionnées**.



© Fleurine Pospiech



+ d'infos : [aqueducfestival](http://aqueducfestival) et sur le site [aqueduc-festival.fr](http://aqueduc-festival.fr)



# Aqueduc Festival



## Droit à l'image

Dès leur inscription, **les participants acceptent de céder leur droit à l'image**. La Ville et ses partenaires sont autorisés à communiquer le nom du groupe et à diffuser photos et vidéos pour assurer la communication et la promotion des participants au tremplin (diffusion sur Internet et presse), **sauf avis contraire des candidats lors de l'inscription**. Ce droit à l'image ne donnera lieu à aucune contrepartie financière.

Le tremplin Aqueduc Festival **est susceptible de faire l'objet de captations photos et/ou vidéos** (ci-après dénommés les Captations) à des fins de promotion et de communication des activités des Organisateurs sur tout support connu et inconnu à ce jour.

En participant au tremplin Aqueduc Festival, **les candidats acceptent l'utilisation, l'exploitation et la diffusion, de tout ou partie des Captations sur lesquelles ils apparaissent, sans limitation de temps ou de territoire**, par Les Organisateurs, pour la promotion et/ou la communication de leurs activités.

Les Organisateurs **s'interdisent de procéder à une exploitation, une diffusion et/ou une utilisation des Captations susceptible de porter atteinte à la réputation du ou des personnes du projet, à leur dignité et/ou à leur intégrité**. Les Organisateurs s'engagent à respecter la législation relative **au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée**.



## Règlement des litiges

Tout candidat **ne respectant pas un des différents articles du présent règlement se verra éliminé du concours**.

La participation des artistes implique **l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement**. Toute difficulté relative à l'application ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée par les organisateurs.

Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés **à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du présent concours**.